

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:54956-2015:TEXT:FR:HTML>

**France-Cherbourg-Octeville: Services d'architecture
2015/S 032-054956**

Avis de concours

Ce concours est couvert par: la directive 2004/18/CE

Section I: Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact

Commune de Cherbourg-Octeville
place de la République BP 823
Point(s) de contact: Direction administration marchés publics
À l'attention de: M. le maire
50108 Cherbourg-Octeville
FRANCE
Téléphone: +33 233878809
E-mail: marches.publics@ville-cherboiurg.fr
Fax: +33 233878801

Adresse(s) internet:

Adresse générale du pouvoir adjudicateur/de l'entité adjudicatrice: <http://www.ville-cherbourg.fr>
Accès électronique à l'information: <http://www.klecoon.com>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées: auprès du ou des points de contact susmentionnés

I.2) Type de pouvoir adjudicateur

Autorité régionale ou locale

I.3) Activité principale

Services généraux des administrations publiques

I.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs/entités adjudicatrices

Le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs/entités adjudicatrices: non

Section II: Objet du concours/description du projet

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au concours/projet par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice:

Réaménagement du site de la Polle et du stade des Fourches - concours de maîtrise d'oeuvre.

II.1.2) Description succincte:

L'opération consiste à permettre le réinvestissement du site de la Polle par le tennis club du blanc ruisseau avec un triple objectif - redynamiser le club de tennis, restructurer de façon cohérente l'offre d'équipement tennistique locale, développer la lisibilité et la visibilité du site de la Polle - et ce grâce au transfert de la pratique du football

actuellement implantée à la Polle vers le stade des Fourches au travers de la création d'un terrain synthétique. Les phases de réalisation de ces deux projets étant intimement liées et afin de limiter au maximum l'impact sur les pratiques, il a été décidé de les traiter de manière globale en phasant la mise en oeuvre.

Projet d'aménagement du site de la Polle: Le projet du complexe tennistique de la Polle à son stade actuel concerne la création ou la rénovation de 4 courts couverts, 3 courts extérieurs, 1 bâtiment d'accueil, 1 courts de mini-tennis, 1 court de beach tennis et une zone de stationnement. La réalisation serait phasée en trois temps.

Projet d'aménagement du stade des Fourches: Vu son état de vétusté, il est prévu une rénovation assez complète du stade des Fourches, espace à vocation sportive d'environ 16 000 mètres carrés, constitué majoritairement de sable stabilisé, ancien avec création d'un terrain de football synthétique, rénovation des vestiaires, réalisation des accès, clôtures, plantations, aménagement des espaces annexes.
coût global travaux: 2 250 000 EUR HT.

Mission de maîtrise d'oeuvre: marché de maîtrise d'oeuvre décomposé en 3 tranches: 1 tranche pour une mission de base loi MOP (bâtiment) pour le stade de la Polle, 2 tranches pour le stade des Fourches, études de diagnostic et mission de base loi MOP (infrastructures) - options: missions Exe - visa - synthèse.

II.1.3) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

71200000

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) **Critères de sélection des participants:**

Concours de maîtrise d'oeuvre en application des dispositions des articles 70 et 74 du code des marchés publics.

Le concours de maîtrise d'oeuvre objet du présent avis est un concours restreint et se déroulera en deux phases:

- 1) Appel à candidatures et sélection de 4 candidats admis à concourir
- 2) Concours sur esquisses ouvert aux 4 équipes retenues (concours avec anonymat)

Les critères de sélection des candidatures seront les suivants (par ordre hiérarchique):

- composition de l'équipe;
- références;
- moyens et compétences;
- motivation des candidats;

III.2) **Information relative à la profession**

La participation est réservée à une profession particulière: oui
Architecte.

Section IV: Procédure

IV.1) **Type de concours**

Restreinte

Nombre de participants envisagé: 4

IV.2) **Noms des participants déjà sélectionnés**

IV.3) **Critères d'évaluation des projets:**

Les critères de sélection des projets seront les suivants (par ordre hiérarchique):

- conformité au programme et fonctionnalité du projet,
- qualité architecturale
- qualité paysagère,
- compatibilité du projet avec l'enveloppe financière.

IV.4) **Renseignements d'ordre administratif**

IV.4.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice:**

IV.4.2) **Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels**

IV.4.3) **Date limite de réception des projets ou des demandes de participation**

Date: 20.3.2015 - 12:00

IV.4.4) **Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés**

IV.4.5) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation**

français.

IV.5) **Récompenses et jury**

IV.5.1) **Information sur les primes:**

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s): oui

nombre et montant des primes à attribuer: En application des dispositions de l'article 74 du code des marchés publics, les candidats ayant remis des études bénéficieront d'une prime dont le montant sera égal au prix estimé de ces prestations affecté d'un abattement au plus égal à 20 %.

IV.5.2) **Détail des paiements à verser à tous les participants**

IV.5.3) **Contrats faisant suite au concours**

Le lauréat ou l'un des lauréats du concours devra/devront être attributaire(s) des contrats de services faisant suite au concours: oui

IV.5.4) **Décision du jury**

IV.5.5) **Noms des membres du jury sélectionnés**

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) **Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

VI.2) **Informations complémentaires:**

Composition de l'équipe:

- un architecte (mandataire du groupement);
- un paysagiste;
- un économiste;
- un BET technique (structure - énergie / fluides / thermique - vrd);
- un BET spécialisé en équipements sportifs / sols sportifs;
- un laboratoire de contrôle des sols sportifs;

Peuvent présenter leur candidature avec plusieurs équipes les économistes, les b.e.t. Et les laboratoires. Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat: le dossier de candidature établi en langue française devra préciser la composition de l'équipe et la répartition des compétences en son sein. Il comprendra:

- 1) Une lettre d'intention de participer à la consultation motivée et signée (cette lettre précisera les moyens propres susceptibles d'être employés par les candidats pour la réalisation du projet).
- 2) Une fiche récapitulative synthétique détaillée (maxi un A4 recto verso) de la composition de l'équipe et pour chacun de ses membres des 3 références les plus significative par rapport à l'objet du marché (fiche selon modèle proposé par la collectivité et disponible en libre téléchargement sur la plateforme de dématérialisation klekoon - <http://www.klekoon.com>). Pour chacun des candidats les trois références présentées devront être transmises (photographies et plans) sur support dématérialisé afin de pouvoir être présentée aux membres du jury lors des débats.

3) Pour chaque membre du groupement:

A) Pièces administratives:

A) Extrait Kbis et attestation de pouvoir de signature attestant de la qualité du signataire des pièces à engager la société.

B) Lettre de candidature - lettre d'intention de soumissionner datée et signée: imprimé Dc1 ou tout document équivalent sur papier libre dûment complété et signé incluant les attestations demandés aux articles 45 et 46 du Code des marchés publics:

- condamnation définitive;

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'union européenne;

- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal;

- lutte contre le travail illégal;

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation inscrite au bulletin no 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'union européenne;

- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail;

- obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés;

Pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés;

* Liquidation judiciaire:

Ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger;

* Redressement judiciaire:

Ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord cadre;

* Situation fiscale et sociale:

Avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement;

- égalité professionnelle entre les femmes et les hommes;

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin no 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail;
 - avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en oeuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission;
 - que les renseignements fournis dans le formulaire Dc2, et ses annexes, sont exacts;
- C) Déclaration du candidat (imprimé Dc2) ou tout document sur papier libre dûment complété et signé incluant les informations et certificats et attestations demandés aux articles 45 et 46 du Code des marchés publics:
- si le candidat est en redressement judiciaire, copie du (des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet;
 - déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le marché, réalisées au cours des trois dernières années;
- D) carte de qualification professionnelle - certificats de qualifications professionnelles.

B) Justificatifs des moyens et références:

- document de présentation des moyens et compétences des candidats;
 - liste des références;
 - plaquette de présentation - 5 pages format A3 maximum - composée d'illustrations graphiques (photographies et plans) des références - 10 maximum (les trois références présentées dans la fiche synthétique seront extraites de ces 10)- jugées les plus significatives par le candidat par rapport au projet objet du présent concours (pour chaque référence sera précisée la nature de la prestation - participation au concours / lauréat / mission de maîtrise d'oeuvre réalisée et dans ce cas l'étendue de la mission confiée);
- Les candidatures devront parvenir pour le 20.3.2015 avant 12:00 à l'adresse suivante:

Ville de Cherbourg-Octeville

DGST - DAM

place de la République

BP 823

50 108 Cherbourg-Octeville Cedex

Tel: +33 233878809 - fax: +33 233878801

Les candidatures seront transmises par "Lettre recommandée" avec avis de réception ou remises contre récépissé.

Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours:

Tribunal administratif de Caen, 3 rue Arthur le Duc, 14036 Caen Cedex 4. E-Mail: greffe.ta-caen@juradm.fr. Tél. +33 231707272

Organe chargé des procédures de médiation:

Comité consultatif de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics, 6 quai Ceineray, BP 33515, 44035 Nantes, Tel: +33 240086433

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours:

Ville de Cherbourg-Octeville - DGST - DAM - place de la République - BP 823 - 50 108 Cherbourg-Octeville Cedex - tel: +33 233878809 - fax: +33 233878801 - mail: marches.publics@ville-cherbourg.fr

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 10.2.2015.

VI.3) **Procédures de recours**

VI.3.1) **Instance chargée des procédures de recours**

VI.3.2) **Introduction des recours**

VI.3.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours**

VI.4) **Date d'envoi du présent avis:**
10.2.2015